

Bulletin d'inscription

A retourner obligatoirement par courrier à : PRÉV'ACTEUR - 90, rue Roland Dorgelès 88800 VITTEL

STAGE

Intitulé :
Date(s) :
Durée :
Coût (HT) :

PARTICIPANT

M. Mme
Nom : Prénom :
Fonction :
Tél. :
Courriel :

ENTREPRISE

Raison sociale :
SIRET (obligatoire) :
Adresse :
CP : Ville :
Tél. : Fax :

Personne en charge du dossier dans l'entreprise :

Nom : Prénom :
Tél. :
Courriel :

FACTURATION

Entreprise :
Adresse :
(si différente de celle mentionnée ci-dessus)
.....
OPCA :
Adresse :
.....
CP :
Ville :

Cachet de l'entreprise
et signature OBLIGATOIRE :

**Je reconnais avoir pris connaissance des conditions
d'inscription figurant au dos, et les accepter.**

Date :

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION :

Organisation du stage

Tous les éléments relatifs aux objectifs, aux moyens et méthodes pédagogiques, ainsi que le contenu complet du programme seront adressés lors de la confirmation de l'inscription.

PREV'ACTEUR se réserve le droit de reporter ou d'annuler une action de formation.

Dans ce cas l'entreprise et/ou le stagiaire sont informés par écrit au minimum 15 jours avant le démarrage du stage.

L'entreprise s'engage à régler 30% du coût au moment de l'envoi du bulletin d'inscription.

L'acompte versé sera acquis par PREV'ACTEUR pour toute annulation intervenant moins de 8 jours avant l'ouverture du stage.

En cas d'absence au début ou d'abandon en cours de stage, le montant de la session sera facturé dans sa totalité.

Frais et mode de règlement

Les factures sont payables à 30 jours maximum. Les frais de formation sont payables par chèque sur présentation d'une facture valant convention de formation simplifiée ou par l'intermédiaire d'un organisme O.P.C.A. ou autre (lorsque cet organisme ne rembourse les coûts pédagogiques qu'au prorata des présences, l'entreprise s'engage à régler le complément).

Les frais de transports, de restauration et d'hébergement sont à la charge des stagiaires.

Toute inscription ne sera prise en compte qu'après réception d'un bulletin d'inscription par courrier.

Attestation de présence

À l'issue de l'action de formation, une attestation de stage sera adressée à l'entreprise en même temps que la facture.

Prise en charge par un organisme collecteur agréé

Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande,
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription.

Si PREV'ACTEUR n'a pas reçu l'accord de la prise en charge de l'OPCA au 1^{ier} jour de la formation, l'entreprise sera facturée de l'intégralité du coût du stage.